



FICHE INFOS N° 01

PÔLE COMPÉTITIONS

Objet : **COMPTE RENDU RÉUNION PÔLE COMPÉTITIONS**

Date : 21 août 2020

A l'attention des clubs de Corrèze et de Dordogne,

Une réunion du pôle Compétitions s'est tenue ce mardi 18 août 2020 à 19h au siège du Comité de Dordogne à Périgueux avec les personnes suivantes : Michel Prédignac (*Président CD24*) - Régis Petit (*Co-Président CD19*) - Michel Rigolet (*Vice-Président CD24*) - Virginie Bussière (*Secrétaire CD24*) - Olivier Froidefond (*Compétitions CD24*) - Martin Abbaci (*Compétitions CD19*) - David Santin (*Qualification CD24*) - Jacqueline Delpui (*Qualification CD19*) - Marc Durand (*CTF CD24*) - Rémy Rogez (*Ag. Dévelop. CD24*). Voici le compte rendu des points abordés.

• **Planning sportif de la saison**

Placement des dates des journées des championnats seniors et jeunes.

https://docs.google.com/spreadsheets/u/1/d/e/2PACX-1vRSq03qTPG3c-opt1kikFLIBtStmbhtRPZLLuw2JPCXB1yX19_1Y7kyGfmVu3FLAX1awybojMKMR3r0/pubhtml

• **Rétro planning**

Sam 5 sept

Date limite de possibilité d'engager une équipe de jeunes (*qui ne pourra pas participer aux barrages*)

Fin du Forfait Général non payant des équipes jeunes et seniors (*article 26 des règlements sportifs généraux*)

Mardi 15 sept

Fin des retours des conventions ententes

<http://www.dordognebasketball.org/organisation-sportive/jeunes/>

Ven 18 sept

Fin des retours des joueurs brûlés et personnalisés des équipes de jeunes

<http://www.dordognebasketball.org/organisation-sportive/jeunes/>

Sam 19 sept

Barrages des équipes de jeunes

Ven 25 sept

Fin des retours des joueurs brûlés et personnalisés des équipes seniors

<http://www.dordognebasketball.org/organisation-sportive/seniors/>

Sam 26 sept

Début des championnats seniors et jeunes

COMITÉ CORRÈZE BASKETBALL

29 avenue Alsace Lorraine, 19000 TULLE
05.55.26.04.92 - cd19.basketball@neuf.fr

COMITÉ DORDOGNE BASKETBALL

46 rue Kléber, 24000 PERIGUEUX
05.53.06.79.23 - contact@dordognebasketball.org

• Barrages

Détermination des lieux des barrages. Validation des équipes convoquées pour ces barrages.

<http://www.dordognebasketball.org/organisation-sportive/jeunes/>

Nous sommes conscients que les lieux retenus vont générer plus de déplacements que prévu. Beaucoup de salles sollicitées n'ont pas pu répondre positivement pour accueillir ces barrages.

• Poules seniors

Les poules DM1, DF1 et DF2 sont consultables sur le site du CD24

<http://www.dordognebasketball.org/organisation-sportive/seniors/>

Voici les 2 poules géographiques DM2 générées avec le logiciel Optimouv de la FFBB

Poule A

MOULIN NEUF MONTPON BASKET - 2
AS ISSAC - 2
ES GARDONNE - 3
AS MONESTIER
CTC DORDOGNE SUD B. - LALINDE - 2
ES VILLEFRANCHOIS
CTC PERIGUEUX SANILHAC BASKET SANILHAC - 2

Poule B

CTC PERIGUEUX SANILHAC BASKET - SANILHAC - 1
CTC AOL USBB - BASSILLAC - 2
CTC AOL USBB - AOL BASKET - 3
AS TOURTOIRAC
SEILHAC AC - 2
US TULLE CORREZE - 5
BC MARCILLAC

• Modifications règlements sportifs généraux

ARTICLE 18 - DATE ET HORAIRE

1. L'heure des rencontres est fixée par le club recevant dans le respect des plages horaires définies par le Comité dans les différents championnats.

Catégorie	Seniors	U18 F - U17 M	U15	U13	U11
Horaires officiels de programmation des rencontres	<i>voir règlement particulier</i>	Samedi 15h à 19h Dimanche 11h à 15h	Samedi 13h à 17h	Samedi 11h à 16h	Samedi 11h à 15h

ARTICLE 41 - RÈGLES DE PARTICIPATION

4. Afin de respecter de l'article 310 des règlements généraux FFBB :

- une personne majeure licenciée devra assurer la fonction d'entraîneur ou d'entraîneur adjoint
- ET une autre personne majeure licenciée devra assurer l'une des fonctions suivantes : arbitre, marqueur, aide marqueur, chronométrateur, délégué de club.

Le non-respect de cette condition prévoit une pénalité financière.

5. Il n'y a pas d'âge minimum pour assurer les fonctions d'entraîneur, d'entraîneur adjoint, de marqueur, d'aide marqueur ou de chronométrateur.

• Modifications règlements sportifs particuliers DM1, DM2, DF1, DF2

ARTICLE 2 - DATE ET HORAIRE

Horaires officiels de programmation des rencontres	Samedi 19h à 21h Dimanche 11h à 17h
--	--

ARTICLE 10 - EQUIPE DE JEUNES

Les équipes ne présentant pas d'équipes de jeunes, ne pourront pas monter au niveau supérieur, et seront pénalisées financièrement selon les dispositions financières. Cet article sera appliqué dès la saison 2021-2022.

NB : Nous attendons la parution des règlements 2020-2021 de la Ligue Nouvelle Aquitaine pour diffuser les règlements généraux et particuliers 2020-2021.

● Organisation pour les vérifications e-marque

Le Comité de Corrèze a en charge la vérification e-marque dans les catégories : DF1, DF2, U18F, U15F et U13F.
Le Comité de Dordogne a en charge la vérification e-marque dans les catégories : DM1, DM2, U17M, U15M, U13M et U13M Pré-région. La vérification en U13F Pré-région sera faite par le CD87.

Les pénalités seront reportées sur un fichier commun, consultable depuis le site du CD24.

<http://www.dordognebasketball.org/organisation-sportive/jeunes/>

● Caisse de péréquation

La caisse de péréquation est reconduite et étendue à toutes les catégories à désignations d'arbitres : DM1, DM2, DF1, DF2, U18F niveau 1, U17M niveau 1, U15F niveau 1, U15M niveau 1, U13M niveau 1, et U13F niveau 1.

● Désignations U20 ID et U13 Pré-région

- Les rencontres U20M inter-départementales (Dordogne, Haute-Vienne) seront couvertes par la CDO du lieu de rencontre. *(vu avec le CD 87)*
- Les rencontres U13 Pré-région (Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Vienne) seront couvertes par la CDO du lieu de rencontre. *(vu avec le CD 87)*

Olivier FROIDEFOND, Référent Pôle Compétitions Dordogne